Séance du 09/12/2019

Délibération n°: 448

Dossier: 191317



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.* 

Commission: Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -

Enseignement supérieur

Direction en charge : Evènementielle

**Objet :** Tourisme d'affaires - Convention attributive de subvention du Département de la Loire pour la

réhabilitation du Parc des expositions - Approbation.

Président: M. Gaël PERDRIAU, Maire Date de convocation du conseil: 29/11/2019 Compte rendu affiché le: 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

#### **Présents:**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Patricia CHARREL

#### **Absents-Excusés:**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

### **Absents:**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

## VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2019

Délibération n°: 448 **Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.* Dossier: 191317

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -

Enseignement supérieur

Direction en charge : Evènementielle

**Objet :** Tourisme d'affaires - Convention attributive de subvention du Département de la Loire pour la

réhabilitation du Parc des expositions - Approbation.

## □ Rappel et Références :

La Ville de Saint-Étienne, lors de la séance du Conseil municipal du 26 novembre 2018, a attribué le contrat de concession, portant notamment sur l'exploitation et la réhabilitation du Parc des expositions, à un groupement ayant donné naissance à la société dédiée "Saint-Étienne Événements".

## □ Motivation et Opportunité :

Le Département de la Loire, sollicité pour soutenir financièrement le projet de restructuration du Parc des expositions, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 000,00 €pour cette opération.

La convention attributive de subvention, qui organise les conditions de paiement de cette somme doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### □ Contenu:

La convention attributive prévoit le versement de la subvention en cinq fois :

- Un premier acompte de 20 % de la subvention soit 800 000,00 € faisant état de l'avancement de l'opération jusqu'au 31 octobre 2019,
- Un deuxième acompte de 20 % de la subvention soit 800 000,00 € faisant état de l'avancement de l'opération jusqu'au 31 octobre 2020,
- Un troisième acompte de 20 % de la subvention soit 800 000.00 € après la réception des travaux.
- Un quatrième acompte de 20 % de la subvention soit 800 000,00 € à la date anniversaire du 3ème acompte,
- Un cinquième acompte et solde de la subvention à la date anniversaire du 4ème acompte.

#### □ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Étienne

## □ Point Financier:

o Coût total investissement TTC : Recettes 4 000 000,00 € dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC:

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement		4 000 000,00 € (recettes)				
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

# □ Proposition:

Il est demandé à l'Assemblée délbiérante de bien vouloir :

- approuver la convention attributive de subvention du Conseil départemental pour un montant de  $4\,000\,000,00$  €
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	Imputation budgétaire		
<b>Résultat du vote :</b> 44 voix pour, 8 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2019 à 2023 - Chapitre 13 - Article 1313 (Département) - N°		
M. Georges ZIEGLER, Conseiller Municipal Délégué ne prend pas part au vote	d'opération : 2018 P 6141.		
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué		
	Robert KARULAK		